

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CLASSEMENT, AU TITRE DES SITES, DU BASSIN DU MÈS DREAL DES PAYS DE LA LOIRE

COMMUNES DE : ASSERAC, HERBIGNAC, MESQUER ET SAINT-MOLF

Par arrêté préfectoral n°2021/BPEF/087 en date du 29 juin 2021, une enquête publique est ouverte en mairie de MESQUER (siège de l'enquête), pendant 33 jours consécutifs, du lundi 16 août à 9h00 au vendredi 17 septembre à 17h00 inclus, portant sur la demande présentée par la DREAL des Pays de la Loire en vue d'obtenir le classement, au titre des sites, du bassin du Mès, en Loire-Atlantique. L'enquête se déroule également en mairies d'ASSERAC, d'HERBIGNAC et de SAINT-MOLF. Cette procédure a pour objet la préservation d'un site présentant un intérêt pittoresque et paysager remarquable, l'ensemble formé par le Bassin du Mès.

Madame Marie-Cécile ROUSSEAU, ancienne avocate au barreau de Nantes, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public aux dates et heures ci-après en mairies d'ASSERAC (15 rue du Pont-Bérin - 44410), d'HERBIGNAC (1 avenue de la Monneraye - 44410), de MESQUER (Place de l'Hôtel - 44420) et SAINT-MOLF (1, rue des épis - 44350), et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :

- En mairie d'ASSERAC : mardi 24 août de 9h à 12h
- En mairie d'HERBIGNAC : jeudi 2 septembre de 9h à 12h
- En mairie de MESQUER (siège de l'enquête) : lundi 16 août de 9h à 12h et vendredi 17 septembre de 14h à 17h
- En mairie de SAINT-MOLF : mercredi 8 septembre de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairies d'ASSERAC, d'HERBIGNAC, de MESQUER et SAINT-MOLF, aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <http://bassindumes.enquetepublique.net> également accessible sur le site Internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr>).

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies d'ASSERAC, d'HERBIGNAC, de MESQUER et SAINT-MOLF. Les observations et propositions peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de MESQUER (Place de l'Hôtel - 44420) ou par voie électronique à l'adresse suivante : bassindumes@enquetepublique.net. Elles peuvent également être formulées directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <http://bassindumes.enquetepublique.net>. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 5 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte.

Les observations et propositions adressées par courrier électronique sont transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais. Celles portées sur le registre « papier » et reçues par courrier sont également numérisées par les communes et transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais.

Durant l'enquête, les propriétaires concernés peuvent faire connaître leur opposition ou leur consentement au projet de classement, soit par une mention consignée sur l'un des registres d'enquête, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, soit par voie électronique à l'adresse suivante : bassindumes@enquetepublique.net. À l'expiration du délai d'enquête, le silence du propriétaire équivaut à un défaut de consentement.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site des services de l'État en Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairies d'ASSERAC, d'HERBIGNAC, de MESQUER et de SAINT-MOLF, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de Messieurs Jérôme BOTREL et David COUZIN, responsables du projet à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire au 02 72 74 75 96 et 02 72 74 75 90 – secrétariat 02 72 74 75 83 (5 rue Françoise Giroud, CS 16326, 44263 NANTES Cedex 2).

La décision susceptible d'intervenir est le classement, au titre des sites, du Bassin du Mès, conformément aux articles L341-1 et suivants du code de l'environnement.

En raison des circonstances exceptionnelles sanitaires relatives à l'épidémie de la Covid-19, toute personne devra veiller au respect des mesures d'hygiène (dites « barrières ») et de distanciation sociale et, le cas échéant, se conformer aux modalités pratiques mises en place par la mairie en raison de la crise sanitaire. Préalablement à tout déplacement, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie afin de connaître ces modalités pratiques (éventuellement prise de rdv, port du masque, se munir de son propre stylo, etc...).